

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL**MERCREDI 21 AVRIL 2010****ÉTAIENT PRÉSENTS :****DIRECTION :**

D. LA CONDEMINE

ÉLUS**TITULAIRES****SUPPLÉANTS**1^{er} Collège

S. DI GREGORIO

A. DELEAUD
B. PERCHAUD2^{ème} CollègeG. CLEAUD
G. MORIN
G. GAGNOUXR. MARTY
G. PILLON**ÉTAIENT ABSENTS :**

JC. BERTHIER

T. PHILIP

F. RABUEL

C. BARITEL

G. DOMBNEY

L. BOUTIN

G. MALECKI

Questions CGT:

- 1) **Pour faire face à la charge de travail de ces prochains mois :** A la réunion exceptionnelle du CE du 14 avril, la direction prévoit un plan de production pour les mois de mai, juin, juillet : 40 HP/mois dont 10 à 12 HP400/500, 11 NP/mois et 25 à 35 cribles/mois. Cette nouvelle situation est complètement contraire à l'analyse de la DG faite pendant les négociations annuelles avec les mauvais résultats de fin février et le peu de visibilité sur l'année. Nous demandons la réouverture des négociations avec la signature d'un avenant à l'accord. Sur la base du volontariat, nous demandons la réintégration dans les lignes de toutes les personnes mutées. Nous demandons l'embauche des contrats de qualifications et le renfort des services par des intérimaires en nombre suffisants pour accroissement temporaire d'activité, ce serait le juste retour des aides de l'état perçues par l'entreprise vis-à-vis de la situation du chômage de notre pays. Pour tous les services les heures supplémentaires doivent rester basées sur le volontariat, dont une des raisons est de tenir compte aussi de la pénibilité du travail. Les salariés demandent le paiement immédiat des heures supplémentaires sans attendre le mois suivant. Nous demandons le respect de l'accord 35 heures qui comprend la possibilité de récupérer les heures supplémentaires dans la limite de 2 jours par an et le paiement de la 36^{ème} heure, pour une 1/2 heure payée, 1/2 heure récupérée soit 1 jour payé, 1 jour récupéré tous les 4 mois. A ce jour encore des problèmes d'approvisionnements de pièces subsistent. Quelles actions sont envisagées aujourd'hui et demain au vu de la charge à venir ? Concernant les problèmes de qualité des bruts qui font perdre des heures de production. Quelles actions sont envisagées ? Quelles capacités supplémentaires seront données aux services hors production concernée par l'augmentation de l'activité ? De nombreux salariés expriment leurs incompréhensions sur la faiblesse du montant de la participation au regard des résultats de 2009. Nous demandons une explication claire avec le calcul chiffré et la formule employée.

Réponse Direction :

Une présentation de la situation a été faite en CE

En ce qui concerne la charge actuelle, la seule possibilité de livrer les machines dans les temps attendus par les clients est de faire réaliser des heures supplémentaires par les salariés car nous n'avons aucune visibilité nous permettant de suivre d'autres pistes.

Nous répétons qu'à fin avril 2010, nous avons facturé 75 M€ au lieu de 90 M€ l'an dernier... ce qui prouve que nous ne sommes pas sortis de la crise pour envisager des solutions plus durables.

- 2) Prime d'assiduité** Depuis janvier 2010 plus de perte de la ½ prime d'assiduité. Le 31 mars 2010, nous avons reçu un mail de la DRH qui dit : « *Après vérification, nous vous devons effectivement effectuer le paiement de cette prime au titre du 2nd semestre 2009 (suite à la mise en place de l'APLD à 75%)* ». Nous demandons le paiement du rappel dans les plus brefs délais. Après vérification, vous nous devez toujours le paiement de cette prime entre mars et fin juin 2009 (paiement du chômage à 60%). Nous vous demandons le paiement du chômage partiel entre mars et fin juin 2009, dans le cas contraire et pour faire respecter nos droits, nous lancerons les démarches pour porter cette affaire aux prud'hommes.

Réponse Direction :

Comme prévu, les primes d'assiduité du 2nd semestre 2009 seront versées sur la paye de mai 2010.

Comme expliqué à plusieurs reprises, elle n'est pas due pour les périodes antérieures sur du chômage à 60 %.

- 3) Concernant le changement de version d'ATON:** Cela fait 3 semaines que la nouvelle version est installée. A ce jour il reste au moins un beug à notre connaissance qui n'a pas été corrigé entraînant l'impossibilité de travailler. Pourquoi n'y a t'il pas eu de transition entre les deux versions pour corriger les beugs de la nouvelle et ainsi continuer de travailler avec l'ancienne sans blocage ?

Réponse Direction :

La période de transition a bien été mise en place pour limiter les risques, seule a dysfonctionné la fonction « copier/coller ».

Par ailleurs, le problème a été corrigé fin de semaine 14 (donc avant cette réunion de DP)

- 4) Voiture de fonction** En ce début de trimestre, la direction a fait de nombreux rappels pour faire des économies. De nombreux salariés nous ont interpellé sur le fait qu'il a eu de nouvelles acquisitions ou changement de voiture de fonction dans la société ; Combien de voiture de fonction dans la société ? Quelles sont les règles qui déterminent cet avantage

Réponse Direction :

Les véhicules arrivant à l'échéance du contrat sont effectivement changés afin de ne pas générer de pénalités financières de la part du loueur de véhicules.

Seuls les salariés appelés à se déplacer souvent dans le cadre de leurs postes ont un véhicule (commerciaux principalement)

Nous appliquons les règles fiscales en vigueur pour calculer l'avantage en nature et toute option dépassant le forfait autorisé est payée par le salarié

- 5) **Compte rendu des délégués du personnel** A ce jour nous n'avons pas encore fois reçu le compte rendu du mois de mars 2010.

Réponse Direction :

Ce compte rendu est prêt mais n'a pu être diffusé car nous avons rencontré un souci technique, sa diffusion se fera dans les heures qui viennent.

Questions CFDT:

- 6) **Ou en est-on du recrutement des commerciaux pour le service Capital Equipment ?**

Réponse Direction :

Le recrutement sur le Sud Ouest va être lancé dans les jours qui viennent.

- 7) **Pourrait-on connaître la formule de calcul exacte pour la participation.** Une estimation montrerait que l'on passe de 2.5 x salaire mensuel en 2008 à 0.32 x salaire mensuel en 2009. En global participation + intérressement on passerait de 5.17 x salaire mensuel à 1.45 x salaire mensuel, ce qui représente une perte énorme de pouvoir d'achat (entre 500€ à 800€ de perte mensuel en fonction des salaires). Dans la mesure où la participation + intérressement sont considérés comme un complément de salaire, la rémunération globale de chaque salarié est donc en forte baisse et se situe nettement en dessous des salaires pratiqués dans d'autres entreprises semblables. Une fuite des compétences semble inévitable.

Réponse Direction :

La société applique la formule de calcul légale et non dérogatoire.

En 2009, la crise nous a amené à clore l'année avec peu de petites affaires en cours ne nous permettant pas comme en 2008 notamment de voir notre CA gonfler de la même manière.

Par ailleurs, la participation 2008, versée en 2009, a contribué à faire chuter le résultat 2009, mais n'a pas été compensé par la participation de l'année en cours comme c'était le cas jusqu'alors avec des participations croissantes d'année en année.

En Comité d'entreprise, une explication sera donnée par Nathalie DACLIN ou Gérard ALCAZAR.

Prochaine réunion à 14 h 30 le 31 mai 2010 en Chardonnay 2.